CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 14 mars 2022, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Mathieu Caron.

Sont également présents, le directeur général et greffier par intérim, monsieur Jean-Marie Gauthier et la directrice générale adjointe et greffière adjointe madame Julie Thérien.

Des contribuables et des journalistes sont également présents.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression, « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2022-03-078 Ouverture de la séance ordinaire

Monsieur le conseiller Alain Labelle propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- LÉGISLATION

2022-03-079 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-080 Adoption des procès-verbaux

Considérant que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux dans les délais prescrits ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 février 2022 (Budget)
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 février 2022 (Plan triennal)
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er mars 2022

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-081 Formation pour les élus – Code d'éthique et de déontologie

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser un montant de 2 500,00 $ plus les taxes applicables à la Fédération québécoise des municipalités pour la formation du code d'éthique et de déontologie qui se tiendra en avril 2022.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>Note au procès-verbal :</u>

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 28 février 2022.

3- ADMINISTRATION

2022-03-082 Adoption des comptes municipaux / Février 2022

Considérant que les comptes municipaux pour le mois de février sont déposés ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu,

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 558 685,86 $.

- Salaires nets : 104 767,74 $
- Liste sélective des chèques : chèques no 26374 à 26409 pour un montant de 124 883,12 $
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 1053 à 1094 pour un montant de 132 251,43 $
- Liste des prélèvements : no 1880 à 1932 pour un montant de 196 783,57 $

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-083 Engagement de dépenses / Mars 2022

Considérant les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois de mars 2022 ;

Considérant que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu,

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés **:**

Administration	817,30 $
Greffe	354,00 $
Brigade incendie	5 242,85 $
Loisirs et bibliothèque	1 005,00 $
Urbanisme	709,28 $
Travaux publics	1 807,20 $

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2022-03-083.

Que le directeur général et greffier par intérim, monsieur Jean Marie-Gauthier, soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-084 Adoption – Règlement 214-2022 « Abrogeant le règlement 179-2017 afin d'édicter les normes applicables aux membres du conseil de la Ville de Gracefield – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale »

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dument été donné à la séance ordinaire du 14 février 2022 ;

Considérant le dépôt et la présentation du projet de règlement 214-2022 à la séance ordinaire tenue le 14 février dernier, accompagné d'une demande de dispense de lecture;

Considérant qu'une copie du règlement 214-2022 a été remise aux membres du conseil au plus tard 24h avant la séance ordinaire du 14 mars 2022, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'adopter le règlement 214-2022 « Abrogeant le règlement 179-2017 afin d'édicter les normes applicables aux membres du conseil de la Ville de Gracefield – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale ».

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-085 Substitution de la personne désignée responsable des questions familles-aînés en lien avec les politiques PFM-MADA et les plans d'actions afférents

Considérant que la Ville de Gracefield a adopté une politique de la famille et des aînés en 2019 dans le cadre de la démarche collective Municipalité amie des aînés (MADA) et Politique familiale municipale (PFM) avec la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que madame la conseillère Katy Barbe avait été nommée élue responsable des questions familles-aînés en lien avec ce dossier et du suivi des plans d'action comme responsable du comité de suivi;

Considérant qu'un changement est nécessaire suite à l'élection du 7 novembre dernier;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu,

Que le conseil de la Ville de Gracefield désigne monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, au poste d'élu responsable des questions familles-aînés dans le cadre du programme PFM-MADA.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-086 Adoption du règlement 212-2021 Décrétant la création d'un fonds de roulement

Considérant le règlement numéro 212-2021, décrétant la création d'un fonds de roulement;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Hugo Guénette et un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire, tenue le 13 décembre 2021 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu,

Que le Conseil de la Ville de Gracefield adopte le règlement numéro 212-2021, décrétant la création d'un fonds de roulement.

Que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-087 Désignation de madame Jacqueline Boucher comme personne responsable – Mon dossier pour les entreprises clicSéQUR

Considérant que la Ville de Gracefield dont le numéro d'entreprise est 1006022398 ;

Considérant que madame Jacqueline Boucher est la trésorière de la Ville de Gracefield ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu,

D'autoriser madame Jacqueline Boucher :

- À inscrire la Ville de Gracefield aux fichiers de Revenu Québec ;
- À gérer l'inscription de la Ville de Gracefield a clicSÉQUR – Entreprises ;
- À gérer l'inscription de la Ville de Gracefield a mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;

- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électronique décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- À consulter le dossier de la Ville de Gracefield et à agir au nom et pour le compte de celle-ci, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Ville de Gracefield pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-088 Embauche d'un commis comptable

Considérant l'offre d'emploi pour combler le poste de commis comptable ;

Considérant la recommandation du comité personnel ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de madame Vicky Tremblay-Régimbal au poste de commis comptable à compter du 28 mars 2022.

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi selon l'échelon 1.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-089 Signataires autorisés – Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Considérant que le signataire autorisé auprès de la SAAQ n'est plus à l'emploi de la ville;

Considérant la nécessité d'avoir plus d'un signataire autorisé auprès de la SAAQ ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser monsieur Jean-Marie Gauthier, directeur général et greffier par intérim madame Julie Thérien, directrice générale adjointe et greffière adjointe et monsieur Stéphane Marcil, chef d'équipe, à titre de signataires autorisés auprès de la Société d'assurance automobile du Québec.

D'autoriser ces derniers à procéder à la mise à jour de notre fiche au Registraire des entreprises du Québec.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-090 Signataire autorisé – Caisse populaire Desjardins Gracefield

Considérant la nécessité d'annuler l'autorisation concédée à l'ancien directeur général;

Considérant la nécessité d'avoir un signataire autorisé supplémentaire auprès de notre institution financière et également la nécessité d'autoriser notre directeur général et greffier par intérim ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'annuler l'autorisation concédée à monsieur Sylvain Hubert d'agir à titre de signataire autorisé auprès de la Caisse Populaire Desjardins Gracefield.

D'autoriser monsieur Jean-Marie Gauthier, directeur général et greffier par intérim, à titre de signataire autorisé auprès de la Caisse Populaire Desjardins Gracefield.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-091 Autorisation d'achat de deux postes de travail

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser l'achat de deux postes de travail au montant de 485,69$ chacun plus les taxes applicables. Ces postes de travail

seront pour l'aménagement du bureau pour la commis-comptable et la commis de bureau.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022- 03-092 Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2022

Considérant que le 13 mars 2022 est la première Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

Considérant que le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres, dont CAP Santé Outaouais dans notre région, lancent le 13 mars 2022 leur Campagne de promotion de la santé mentale sous le thème ***CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE*** *;*

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et CAP Santé Outaouais offrent au cours de la Campagne de nombreux outils et des ateliers favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année **;**

Considérant que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

De proclamer la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite toutes et tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la Campagne de promotion de la santé mentale en Outaouais sous le thème ***CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE*** – www.capsante-outaouais.org.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022- 03-093 Les élus municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien

Considérant que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine ;

Considérant que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens ;

Considérant qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations ;

Considérant que les élus(es) municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes ;

Considérant que la volonté des élus(es) municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits ;

Considérant que la volonté des élus(es) municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien ;

Considérant que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne ;

En conséquence, monsieur le maire Mathieu Caron, propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville de Gracefield condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Que la Ville de Gracefield joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie.

Que la Ville de Gracefield demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse.

Que la Ville de Gracefield invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien.

Que la Ville de Gracefield déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et

intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire.

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-03-094 Demande carte de crédit – Directeur général et greffier par intérim

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu de procéder à la demande afin qu'une carte de crédit soit émise au directeur général et greffier par intérim, monsieur Jean-Marie Gauthier, pour la Ville de Gracefield, le tout auprès de Visa Desjardins (limite 5 000,00 $).

Monsieur le maire, Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-095 Vente d'un terrain situé sur la rue St-Joseph (lot 5 410 336, matricule 3905-10-4899)

Considérant que des propriétaires, voisins d'un terrain de la ville, ont une problématique concernant leur propriété ;

Considérant que la problématique est que leur système sanitaire se trouve entièrement sur un terrain de la ville ;

Considérant que les propriétaires ont signé une entente avec la corporation des loisirs en 1984 mais que le terrain appartient maintenant à la Ville de Gracefield ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield autorise la vente d'une partie de 25 pieds par 100 pieds au montant de 1,00 $ du lot 5 410 336, matricule 3905-10-4899 à madame Lucille Rice Rochon et monsieur Mario Rochon. Lesdits propriétaires assumeront tous les frais reliés à la vente du terrain.

D'autoriser le directeur général et greffier par intérim monsieur Jean-Marie Gauthier et le maire monsieur Mathieu Caron à signer

tous les documents pour et au nom de la Ville de Gracefield dans ce dossier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-096 Proclamation de la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

De proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-097 Soutien au projet structurant – Fonds régions et ruralité (FRR) – MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau offre une mesure d'aide financière, Fonds régions et ruralité (FRR) qui vise la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurant pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines suivants : social, culturel, économique et loisir ;

Considérant que l'aide financière consentie est d'un maximum de 80 % du projet et que l'aide ne peut excéder 100 000$;

Considérant que les projets déposés doivent s'inscrire dans les priorités d'intervention de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ;

Considérant que la Ville de Gracefield désire améliorer la qualité des infrastructures en loisir et assurer l'accès à des loisirs diversifiés et de proximité ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser le directeur général et greffier par intérim monsieur Jean-Marie Gauthier à déposer une demande d'aide financière à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, Fonds régions et ruralité (FRR) pour le développement d'un sentier pédestre.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-098 Annulation de l'appel d'offres 2022-002 – Génératrice commerciale pour le centre Récréatif et Communautaire

Considérant quelques coquilles dans le document d'appel d'offres 2022-002 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'annuler l'appel d'offres public 2022-002 – Génératrice commerciale pour le Centre Récréatif et Communautaire et d'autoriser la direction générale à lancer une recherche de prix auprès de fournisseurs pour l'achat d'une génératrice.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-099 Modification à la résolution 2022-02-047 – Distance marge avant

Considérant une coquille dans la résolution 2022-02-047 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

De modifier le 3ème considérant dans la résolution 2022-02-047 pour corriger l'erreur de frappe concernant la marge avant comme suit : que la marge avant devant être respectée est de 12 mètres et

que la demande de dérogation consiste à implanter son bâtiment à une distance de 9.89 mètres de la marge avant.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-100 Autorisation de signature – Convention de subvention pour le financement de projets d'habitation

Considérant que la Ville de Gracefield désire signer une entente dans le cadre du programme Accès Logis Québec ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que le maire, monsieur Mathieu Caron ou le maire suppléant monsieur Hugo Guénette et le directeur général et greffier par intérim, monsieur Jean-Marie Gauthier, soient autorisés à signer l'entente.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2022-03-101 Adhésion de madame Mireille Bertrand et monsieur Jonathan Hamel à la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMBEQ)

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu, d'autoriser l'adhésion de madame Mireille Bertrand et monsieur Jonathan Hamel, tous deux inspecteurs en bâtiment et environnement pour la Ville de Gracefield. Le montant de l'adhésion est de 385$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-102 Station de nettoyage d'embarcations – Ministère des forêts, de la faune et des parcs

Considérant que la Ville de Gracefield souhaite implanter une station de nettoyage d'embarcations afin de participer à la lutte de la propagation des espèces aquatiques envahissantes ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser monsieur le directeur général et greffier par intérim Jean-Marie Gauthier :

- À présenter une demande dans le cadre du programme offert par le Ministère des Forêts, de la Faune et des parcs « Station de nettoyage d'embarcations ».
- À signer toutes ententes relatives à cette dite demande.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. TRANSPORT

7. HYGIÈNE DU MILIEU

2022-03-103 Mandat à Me Marc Tremblay – Révision règlement 216-2022

Considérant que la Ville de Gracefield est à l'élaboration d'un règlement sur l'utilisation de l'eau potable ;

Considérant que la ville doit effectuer toutes les validations techniques et juridiques dudit règlement avant l'adoption ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu,

De mandater Me Marc Tremblay pour la révision et l'élaboration du règlement 216-2022.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt du numéro 216-2022 – Projet de règlement afin de régir l'utilisation de l'eau potable

Monsieur le conseiller Alain Labelle donne un avis de motion et dépose le projet de règlement 216-2022, afin de régir l'utilisation de l'eau potable.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8- LOISIRS ET CULTURE

2022-03-104 Entérinement de dépense - Service de surveillance pour le carnaval d'hiver 2022

Considérant que le Carnaval d'hiver a eu lieu le 26 février dernier ;

Considérant que des mesures sanitaires étaient en vigueur due à la Covid-19 ;

Considérant que le passeport vaccinal est obligatoire lors d'évènement ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu,

D'autoriser une dépense au montant de 668,70 $ plus les taxes applicables au fournisseur Sécurité Outaouais pour 2 agents de sécurité lors de l'évènement.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-105 Soutien financier aux municipalités – Appel de projets "Voisins solidaires"

Considérant qu'Espace MUNI soutient financièrement les municipalités dans l'appel de projets "Voisins solidaires" ;

Considérant que l'objectif du financement est de permettre aux municipalités de développer, de maintenir ou d'améliorer des initiatives qui favoriseront la promotion du bon voisinage, les liens intergénérationnels, les actions sur l'environnement social et physique ;

Considérant qu'Espace MUNI soutient les municipalités de moins de 5 000 individus avec un financement maximal de 10 000$;

Considérant que la coordonnatrice des loisirs et de l'embellissement a déposé un projet "Un jardin dans ma ville" qui consiste à implanter un jardin communautaire dans le centre urbain de la Ville de Gracefield et que celui-ci respecte les critères et les objectifs du projet "Voisins solidaires" ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu,

D'autoriser le directeur général et greffier par intérim, monsieur Jean-Marie Gauthier, à signer tous les documents relatifs à ladite demande.

D'autoriser la coordonnatrice des loisirs à déposer une demande d'aide financière pour le projet "Un jardin dans ma ville".

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-106 Contribution financière Camp de jour 2022

Considérant la proposition reçue de madame Claire Lapointe, directrice générale par intérim de la Fondation le Terrier Inc pour la tenue du camp de jour de la saison estivale 2022 ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Jean-Philippe, propose et il est résolu,

D'accepter l'offre de services pour l'organisation du camp de jour de la saison estivale 2022 par la Fondation Camp le Terrier sur le territoire de la Ville de Gracefield. Le service sera offert pour les jeunes de Gracefield qui ont entre 5 et 12 ans, de 8 h 30 à 16 h 30, du 4 juillet 2022 au 19 août 2022 et le camp se déroulera au gymnase de l'école.

La Ville de Gracefield paiera une contribution de 21.86 $ par enfant / par jour, pour les enfants résidants sur le territoire de la Ville de Gracefield, soit un nombre maximal de 40 enfants pour un total maximal de 30 610 $ plus les taxes applicables, le cas échéant.

Le coût pour le service de garde devra être défrayé par les parents, au montant de 5,00 $ par jour selon leur besoin.

Le tout est conditionnel à l'obtention d'une lettre de confirmation de la Commission scolaire pour la disponibilité de l'école pour le camp de jour 2022 et du certificat d'assurance à recevoir de la Fondation le Terrier Inc.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-107 Demande de subvention auprès du programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête Nationale

Considérant que le Mouvement national des Québécoises et Québécois offre un programme d'assistance financière pour les célébrations locales de la Fête Nationale ;

Considérant que la Ville de Gracefield souhaite organiser une célébration le 24 juin 2022 et que certains contrats sont déjà signés;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D’autoriser la coordonnatrice des loisirs, madame Roxanne Marois et le directeur général et greffier par intérim, monsieur Jean-Marie Gauthier à déposer, signer et finaliser la reddition de compte pour et au nom de la Ville de Gracefield concernant la demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2022-03-108 Embauche de deux sauveteurs pour la saison 2022

Considérant que la Ville de Gracefield doit embaucher des surveillants / sauveteurs pour la période estivale 2022 ;

Considérant que la piscine ouvrira du 23 juin au 20 août 2022 selon la température ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu,

De procéder à l’embauche de monsieur Stefan Iftemie au taux horaire de 23,18 $. L’horaire de celui-ci sera du lundi au vendredi de 10 h 30 à 19 h.

De procéder à l’embauche de monsieur Cédrik Proulx au taux horaire de 21,75 $. L’horaire de celui-ci sera le dimanche et du mercredi au samedi de 10 h 30 à 19 h.

D’autoriser à monsieur Cédrik Proulx des frais de subsistances de 20,00 $ par jour de travail pour l’essence puisque celui-ci demeure à Gatineau.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2022-03-109 Rendez-vous du loisirs rural – Loisir sport Outaouais

Considérant que Loisir sport Outaouais organise « Rendez-vous du loisirs rural » le 5 mai 2022 prochain ;

Considérant l’intérêt des élus et de la coordonnatrice des loisirs à participer à cet évènement;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu,

D’autoriser un montant de 150 $ pour l’inscription de madame Roxanne Marois, madame Mélanie Lefebvre et monsieur Daniel-Luc Tremblay afin de participer à cet événement.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Avis de motion et dépôt du numéro 215-2022 – Projet de règlement pourvoyant à la prévention des incendies sur le territoire de la Ville de Gracefield

Monsieur le conseiller Hugo Guénette donne un avis de motion et dépose le projet de règlement 215-2022, pourvoyant à la prévention des incendies sur le territoire de la ville de Gracefield.

10- RAPPORT DES COMITÉS

Comité Logement en santé et R.I.A.M

Comité des Travaux publics

Comité du Service Incendie

Comité de Finances et du personnel / Jean-Philippe Caron

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal :

Monsieur Gaston Blais, propriétaire du 25, chemin du Grand Lac-à-l'Ours, est venu en 2018 et il revient aujourd'hui pour les mêmes raisons : réseau cellulaire, internet et Hydro Québec. Il y 9 propriétaires autour du lac et ils n'ont pas d'électricité, de réseau cellulaire et ni internet. Il aimerait que la Ville fasse pression au niveau d'Hydro Québec pour faire avancer le dossier. Monsieur le maire dit qu'il va vérifier pour faire pression à Hydro Québec et avis monsieur Blais du projet d'XploreNet d'ici septembre 2022. Monsieur Jean-Marie Gauthier demande les coordonnées de monsieur Blais afin de communiquer avec lui prochainement.

12- CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal :

Les documents relatifs à la correspondance du 15 février au 14 mars 2022 sont déposés aux membres du Conseil

13- VARIA

Aucun varia

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-03-110 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Labelle et il est résolu :

De lever la présente séance à 19 h 47.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire	Le directeur général et greffier par intérim
_____	_____
Mathieu Caron	Jean-Marie Gauthier

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Mathieu Caron
Maire